



## Vie associative

### Bientôt des associations « d'intérêt sociétal » ?

Dans le cadre d'une mission parlementaire auprès du Premier ministre, Jean-Pierre Decool, député du Nord (apparenté UMP) <sup>(1)</sup>, a rédigé un rapport intitulé : « *Des associations, en général... Vers une éthique sociétale* ». Dans la partie prospective de son rapport, Jean-Pierre Decool formule diverses propositions pour une évolution du cadre actuel concernant les dispositifs de reconnaissance du monde associatif (statut de reconnaissance d'utilité publique, agrément, reconnaissance d'intérêt général). Il introduit surtout la notion de reconnaissance « d'intérêt sociétal », qui remplacerait celle d'intérêt général. Cette nouvelle notion serait basée sur des faisceaux d'indices prenant en compte la gouvernance des associations, la qualité de service et les domaines d'intervention.

Cet « intérêt sociétal », reconnu aux associations, pourrait être attribué par une « *instance indépendante et impartiale* ». Il impliquerait une évaluation régulière (tous les trois à cinq ans), une gestion transparente (commissaire aux comptes pour toutes les associations reconnues d'intérêt sociétal), le développement d'une éthique associative. Mais les associations auraient aussi des droits, notamment celui de la sécurisation des financements publics, ce qui pourrait

améliorer les relations avec l'Etat. Jean-Pierre Decool rappelle à ce titre la nécessaire application de la circulaire de décembre 2002 sur les conventions pluriannuelles d'objectif. Les associations reconnues d'intérêt sociétal se verraient accorder prioritairement, sur la base de leur projet associatif, les subventions de l'Etat.

Toujours dans l'objectif d'améliorer les relations entre associations et pouvoirs publics, le rapport propose la création d'une délégation interministérielle à la vie associative « *qui serait en charge de l'ensemble du secteur associatif et qui conduirait la politique gouvernementale sur la vie associative* ».

Enfin, en ce qui concerne la délégation de missions de service public, seules les associations reconnues d'intérêt sociétal pourraient se voir déléguer des missions de service public sous la forme de convention avec l'Etat.

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) voit dans un certain nombre de ces propositions la prise en compte de revendications associatives, comme le souci de reconnaissance des associations et la sécurisation de leurs financements.

#### La pensée hebdomadaire

- « *C'est l'un des paradoxes de la situation politique française, bien connu mais mal analysé : nous sommes le pays dans lequel chaque élection depuis vingt ans aboutit à la défaite de ceux qui sont en place, mais où la classe politique se renouvelle le moins. Nous cumulons les inconvénients de l'instabilité avec ceux de la sclérose !* »
- « *L'Etat est moins respecté, parce qu'il ne satisfait pas aux deux conditions qui inspirent le respect : la justice et l'efficacité. Incapacité à décider, peur de la concertation, impuissance masquée par des incantations vaines ou de la communication spectaculaire* ».

Martin Hirsch, maître des requêtes au Conseil d'Etat et président d'Emmaüs France,  
« " Sans grade " et élites face à face » (point de vue), *Le Monde* du 23 juillet 2005.

<sup>(1)</sup> - On lui doit notamment la création du chèque-emploi associatif.



# Les pays... et la Haute-Mayenne

Cécile Combette-Murin, chargée de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), vient de publier un ouvrage sur les pays <sup>(2)</sup>. Après dix ans d'existence juridique, les pays, ces territoires fédérant les acteurs locaux autour d'un projet de développement durable, sont désormais ancrés dans le paysage local, même si les situations demeurent hétérogènes d'une région à l'autre. Comment se constituent-ils ? Comment fonctionnent-ils ? A quoi servent-ils ? Autant de questions auxquelles cet ouvrage s'efforce de répondre...

L'ouvrage est illustré d'exemples concrets. Ainsi, dans un chapitre sur l'apport des conseils de développement, l'auteure met en avant la Haute-Mayenne qui forme les membres de son conseil de développement. Un premier cycle de formation s'est déroulé durant la phase de constitution du pays : « *Il s'agissait à la fois de créer une culture commune entre les membres du conseil, issus d'horizons variés, et de leur permettre de comprendre les notions de pays, d'aménagement du territoire, de développement durable et d'action participative* ». Suite à la création du pays, des plans de formation annuels concernent aujourd'hui aussi bien les membres du conseil que les

élus et les techniciens « *afin que chacun puisse se côtoyer* ».

La Haute-Mayenne est également mise en avant pour la concomitance entre la démarche de pays et la démarche Leader +, qui s'avère « *des plus bénéfiques* ». En effet, alors qu'il se lançait, mi 2000, dans la constitution d'un pays, le territoire de Haute-Mayenne s'est en parallèle porté candidat au programme Leader +. Sélectionné, il a choisi de faire porter ses efforts sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Pour Cécile Combette-Murin, Leader + fournit, entre autres, un cadre adapté pour faire éclore les démarches participatives. Composé de dix-huit membres, le comité de programmation qui valide les actions à financer, est un lieu d'échange composé aux 2/3 par des représentants de la société civile et à 1/3 par des élus (les présidents des six communautés de communes du pays).

L'ouvrage souligne également que Leader + joue un rôle important de levier : « *Il permet au pays de s'engager dans des actions qui auraient pu lui paraître de prime abord inaccessibles* ». Par exemple, grâce à Leader +, la Haute-Mayenne « *a commencé à réfléchir à un programme d'actions sur l'efficacité énergétique* ».



## A votre agenda

# 2<sup>ème</sup> Fête de la Terre, du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, à Fontaine-Daniel

Après une Fête de la mémoire ouvrière en 2003 et une première Fête de la Terre en 2004, les Cabanons, association culturelle de Fontaine-Daniel organise une 2<sup>ème</sup> Fête de la Terre, du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2005, à Fontaine-Daniel. Au programme : projection cinématographique (*La Forêt d'émeraude*, de John Boorman, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre, à 20h30), tout un cycle de conférences (cf. ci-après), un marché de produits biologiques (samedi et dimanche), des visites guidées de l'usine textile et de l'abbaye cistercienne (samedi après-midi et dimanche). Pour les différentes conférences, nous retiendrons :

- Vendredi 2 septembre, à 20h30 : « La peur de la nature », avec François Terrasson, maître de conférences au Muséum national d'histoire naturelle, journaliste, photographe.
- Samedi 3, à 17h : « Intelligence dans la Nature », avec Jérémy Narby, docteur en anthropologie de l'université de Stanford, travaille pour l'organisation d'entraide « Nouvelle Planète ».
- Dimanche 4, à 10h : « La violence », avec Samuel Rouvillois, docteur en philosophie et théologie.

Pour tous renseignements : tél. 02.43.00.34.78.

<sup>(2)</sup> – Cécile Combette-Murin, *Les pays*. Paris : La Documentation française (coll. « Territoires en mouvement »), 2005 (87 p.).